



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du jeudi 05 mai 2022

Section Administrative

Animateur : Fabrice ZANNIER

Présents : Dominique CHATELLIER - Laurent LITRE

Absents excusés : Fabien EL MKELLEB - Michel NIEGARDOWSKI

Ouverture de la séance : **19h00**
Par conférence téléphonique.

ORDRE DU JOUR :

Rappels aux Arbitres Officiels :

Rappel communication :

En aucune circonstance, la CDA ne prescrit aux arbitres officiels de contacter directement les clubs ou leurs représentants.

Il est rappelé que seule la permanence de la CDA doit être contactée dans les situations définies par ailleurs (incidents de toutes natures, arrêt d'un match quel qu'en soit le motif, etc.).

Obligation de rédaction de rapport :

Pour rappel, il est prescrit de fournir un rapport pour tous les incidents survenus dans le cadre d'une rencontre.

Cela concerne naturellement les incidents survenant pendant le match mais aussi et surtout ceux qui pourraient se produire avant ou après la rencontre.

Tous les incidents survenant avant, pendant ou après match doivent impérativement être mentionnés sur la FMI.

De plus, il est prescrit de fournir un rapport pour toute rencontre qui ne s'est pas déroulée compte tenu de l'état d'un terrain.

Dans ces circonstances, il est nécessaire de documenter correctement la FMI via la rubrique adéquate.

Rappel frais d'arbitrage :

Nous vous rappelons que les feuilles de frais d'arbitrage doivent parvenir à la **comptabilité et uniquement au service comptabilité** (comptabilite@seineetmarne.fff.fr) **dès le lundi.**

1. COURRIERS

1.1. ARBITRES

- **SOLARI Laurent** : Mail du 13/03/22. Absence F.I.A n°8 et test physique. **Pris note et test physique déjà effectué.**

- **FIGUEIREDO Clément** : Mail en date du 14/03/22. Absence F.I.A n°8 et test physique pour raisons étudiantes. **Pris note.**
- **BELKHIRIA Fares** : Mail en date du 15/03/22. Mail d'excuses concernant l'absence au match de validation candidat. **Pris note et transmis à la section désignation.**
- **DIOURI Nizar** : Mail en date du 16/03/22. Disponibilités pour être reçu par le Bureau de la CDA **Pris note. Convoqué le 15/04/22.**
- **RAFFIN Christian** : Mail en date du 16/03/22. Demande nombres de matchs à arbitrer pour le statut de l'arbitrage. **Réponse apportée par SCDA.**
- **DELZOR David** : Mail en date du 20/03/22. Oubli « Faits de match » sur F.M.I **Pris note.**
- **BRIAND Thomas** : Mail en date du 21/03/22. Demande rapport d'observation. **Pris note.**
- **MAHOUKOU Adonis** : Mail en date du 21/03/22. Demande de reprise de l'arbitrage suite à indisponibilité **Pris note et transmis à la section désignation.**
- **ROUSSEL Serge** : Mail en date du 22/03/22. Problèmes portail F.F.F. **Pris note.**
- **CRISTOFARI Jean-Philippe** : Mail en date du 24/03/22. Changement de coordonnées téléphoniques. **Pris note.**
- **VASS Sébastien** : Mail en date du 26/03/22. Remerciements suite envoi rapport d'observation. **Pris note.**
- **SOUDJAY Mouhoussoine** : Mail en date du 27/03/22. Absence F.I.A n°8 et test physique suite RDV médical. **Pris note**
- **LOUISERRE Robin** : Mail en date du 27/03/22 Absence F.I.A n°8 et test physique pour raisons étudiantes. **Pris note.**
- **BOURDIM Saïd** : Mail en date du 27/03/22. Arrêt du match à MELUN suite à agression et dépôt de plainte. **Pris note.**
- **BRIAND Thomas** : Mail en date du 28/03/22. Problèmes adresse boîte mail **Pris note.**
- **DANTON Tony** : Mail en date du 29/03/22. Mail de soutien pour Saïd BOURDIM en tant que référent arbitre du club de MELUN. **Pris note.**
- **BOURDIM Saïd** : Mail en date du 30/03/22. Copie de la plainte suite à l'agression. **Pris note.**
- **LEMPEREUR Lucie** : Mail en date du 30/03/22. Candidature pour arbitrer en Ligue. **Pris note**
- **DAOUDI Jawed** : Mail en date du 31/03/22. Demande d'explications suite à non désignation. **Pris note et réponse apportée par SCDA.**
- **DIOURI Nizar** : Mail en date du 31/03/22. Demande à être assister lors de l'entretien avec le bureau de la CDA le 15/04/22. **Pris note et accord du bureau de la CDA.**
- **TELEMAQUE Sébastien** : Mail en date du 01/04/22. Reprise de l'arbitrage après blessure. **Pris note et transmis à la section désignation.**
- **CANE Anton** : Mail en date du 02/04/22. Remerciement suite à arbitrage des finales Foot animation à Villeparisis. **Pris note. Remerciements.**
- **GUILLOT Florian** : Mail en date du 03/04/22. Candidature Arbitre Assistant Ligue. **Pris note.**
- **ODICH Youness** : Mail en date du 04/04/22. Erreur sur F.M.I du score de la rencontre. **Pris note.**
- **BLANC Thierry** : Mail en date du 04/04/22. Dysfonctionnement compte FFF. **Pris note et réponse apportée par SCDA.**
- **BLANC Thierry** : Mail en date du 06/04/22. Souhaite intégrer la CDA à partir de la saison prochaine. **Pris note.**
- **HADJEMI Mourad** : Mail en date du 07/04/22. Demande de transfert dossier vers le District 93. **Pris note .**
- **BOUALI Ahmed** : Mail en date du 08/04/22. Problèmes sur le portail FFF suite à indisponibilités posées mais non apparentes. **Pris note et transmis à la section désignation.**
- **CANE Anton** : Mail en date du 09/04/22. Remerciements suite à l'arbitrage des finales Foot animation à ROISSY EN BRIE. **Pris note et remerciements.**
- **KIBOUILOU Lino** : Mail en date du 11/04/22. Reprise de l'arbitrage suite à blessure. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**
- **BOURDIM Saïd** : Mail en date du 12/04/22. Changement adresse mail. **Pris note.**
- **DIOURI Nizar** : Mail en date du 15/04/22. Annulation de demande de mutation dans le District 93. **Pris note et transmis à la section désignation.**
- **KHOLI Rachid** : Mail en date du 16/04/22. Remerciements au Bureau de la CDA suite entretien avec DIOURI Nizar suite au comportement de ce dernier. **Pris note.**

BEN MAAROUF Mustapha : Mail en date du 18/04/22. Retour sur observation du 17/04/22. **Pris note.**

MOUANDA Jean-Pierre : Mail en date du 20/04/22. Changement adresse postale. **Pris note et transmis au secrétariat et direction du district.**

MINH-TIEN Pham : Mail en date du 22/04/22. Demande de consulter dossier suite au match du 17/04/22. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

HADJEMI Mourad : Mail en date du 28/04/22. Demande d'entretien avec la CDA. **Pris note et convoqué à la CDA du 20/05/22.**

1.1. CRA - LPIFF - FFF

CRA – LPIFF :

POULAT Eric : Mail en date du 10/04/22. Abonnement de tous les arbitres à la plateforme DARTFISH. **Pris note et remerciements.**

1.2. DIVERS

- **Secrétariat District 77** : Mail en date du 22/03/22. Courrier du club de BOISSISE LE ROI PRINGY qui demande à l'arbitre un rapport suite à la blessure d'un joueur. **Pris note.**
- **Club de CESSON VEERT ST DENIS** : Mail en date du 22/03/22. Demande situation des arbitres DAOUDI Jawed et de MAHOUKOU Adonis. **Pris note et réponse apportée par SCDA.**
- **Direction District 77** : Mail en date du 23/03/22. Validation des arbitres pour le match de gala à QUINCY VOISINS le 14/05/22. **Pris note et transmis section désignation.**
- **Solonirina Raharijaona**: Mail en date du 23/03/22. Remerciement pour les arbitres désignés sur le match du 23/03/22 et demande de nouveau des arbitres pour le match du 26/03/22. **Pris note et transmis à la section désignation.**
- **ELIASY Jean-Marc** : Mail en date du 25/03/22. Demande d'arbitres pour les finales FOOT ANIMATION. **Pris note et transmis à la section désignation.**
- **Secrétariat District 77**. Mail en date du 25/03/22. Copie P.V CDPME. **Pris note et transmis à la section désignation.**
- **Secrétariat District 77** : Mail en date du 25/03/22. Copie mail du District 93 qui demande le transfert du dossier arbitre concernant Mr DIOURI Nizar. **Pris note.**
- **Secrétariat District 77** : Mail en date du 29/03/22. Courrier du club de MITRY MORY suite à non validation d'un candidat arbitre. **Pris note.**
- **Secrétariat District 77** : Mail en date du 29/03/22 Courrier du Président du District. **Pris note et transféré à tous les arbitres et observateurs.**
- **LAGORTO Luis** : Mail du 29/03/22. Mail de compassion et de soutien à Saïd BOURDIM au nom de tous les membres de la commission Foot Animation. **Pris note et remerciements.**
- **Direction District 77** : Mail en date du 29/03/22. Mail à tous les arbitres et observateurs concernant l'agression de Saïd BOURDIM.
- **Direction District 77** : Mail en date du 30/03/22. Communiqué du Président du District. **Pris note et transféré à tous arbitres et observateurs.**
- **Secrétariat District 77** : Mail en date du 01/04/22. Opération packs tenues arbitres. **Pris note et transmis à tous les arbitres.**
- **Secrétariat District 77** : Mail en date du 04/04/22. Document pour la CDA de la part de l'arbitre John MATHURIN. **Pris note.**
- **Secrétariat District 77** : Mail en date du 05/04/22. Réserve Technique du club de VAUX LA ROCHETTE sur un match en U18. **Pris note et transmis à la commission compétente.**
- **Direction District 77** : Mail en date du 07/04/22. Extrait P.V CDPME du 07//22. **Pris note et transmis à la section désignation.**

1.3. OBSERVATEURS

WATTIAU Alain. Mail en date du 24/03/22. Candidature pour observation en Ligue la saison prochaine. **Pris note.**

1.4. CLUBS

R.A.S

2. SITUATION DES EFFECTIFS

2.1. BLESSURES / MALADIE

- Mail en date du 22/03/22 de **Mr NTANG ASSALA Boris**, de la prolongation de son arrêt jusqu'au 22/04/22. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 31/03/22 de **Mr BERTIN Nolan**, de son arrêt pour 1 mois à compter du 30/03/22. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 09/04/22 de **Mme LEMPEREUR Lucie** de son arrêt maladie jusqu'au 11/04/22. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 22/04/22 de **Mr ALIVAUD Georges** de sa prolongation de son arrêt jusqu'au 20/05/22. Certificat médical fourni.
- Mail en date du 04/05/22 de **Mr PEBEYRE Richard** qui nous informe d'une intervention chirurgicale le 11/05/22 et d'un repos d'environ 1 mois. En attente du certificat médical.
- Mail en date du 04/05/22 de **Mr CAKIR Mehmet** de son arrêt maladie pour un durée de 10 jours à compter du 03/05/22. Certificat médical fourni.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à tous ces arbitres.

2.2. MUTATIONS

HADJAB Mehdi arbitre en provenance du District 91 pour District 77 à compter de la saison 2022/2023

NAIMI Mourad arbitre du district 77 pour le District des Alpes Maritimes (06).

2.3. REPRISE DE L'ARBITRAGE

Néant.

3. APPLICATION DU R.I. DE LA C.D.A.

ANNEXE 5 :

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la Section prend les décisions suivantes :

3.1. DECONVOCATIONS

Les arbitres concernés recevront une notification officielle

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.2. ABSENCES AUX MATCHS

Les arbitres concernés recevront une notification officielle

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.3. RETARD

Néant.

3.4. REPRISE DE DOSSIERS

Néant.

3.5. MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS

Néant.

3.6. CONCERNANT LES ARBITRES DE DISTRICT MIS A LA DISPOSITION DE LA C.R.A.

Néant.

4. COMMUNICATION DE LA C.D.A.

4.1. RAPPELS AUX ARBITRES OFFICIELS

Recours à une feuille de match papier :

- Situation n° 1 : En cas d'impossibilité d'utiliser la feuille de match informatisée ou lorsque la compétition n'est pas soumise à la F.M.I., il est recouru à une feuille de match papier, dans ce cas la présentation des licences se fait au moyen de l'outil Footclubs Compagnon.
- Situation n° 2 : Si l'outil Footclubs Compagnon n'est pas utilisable, chaque club peut présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimée depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence. Dans ce cas :
 - Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée,
 - L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Situation n° 3 : Si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
- En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'Arbitre doit la retenir uniquement si le club adverse dépose des réserves et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition qui vérifie si la photographie correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.
- Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : Dans ce cas, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Règlements des compétitions :

- Il est prescrit de bien appliquer les règlements spécifiques de chaque compétition, concernant par exemple le nombre de joueurs remplaçants lors des matchs de coupe.

- Tous les règlements sont accessibles sur le site internet du District de Seine-et-Marne, rubrique DOCUMENTS, puis STATUTS & RÈGLEMENTS et enfin RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS.

Feuille de Match Informatisée :

- Le cas échéant, il est prescrit de bien indiquer, dans les **observations d'après match**, toutes les exclusions prononcées.

Consultation des Désignations (via Portail Officiel)

- Les Arbitres et Arbitre-assistants ont la possibilité de prendre connaissance de leur désignation à l'espace prévu à cet effet sur le site www.fff.fr (support officiel) avant la journée de compétition prévue au calendrier. Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est prescrit aux officiels de vérifier celle-ci une semaine avant la date prévue et jusqu'au vendredi à 19h00.
- En tout état de cause, un officiel est susceptible d'être désigné sur une rencontre au dernier moment aussi, il est fait obligation à chaque officiel NON DECLARE INDISPONIBLE de vérifier son éventuelle désignation de dernière minute sur Internet ainsi que chaque jour à partir de 19h00 et au plus tard juste avant le départ pour son match, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, etc.) ou une erreur d'horaire ou de lieu.
- Un officiel ne se rendant pas, ou arrivant en retard, sur un match faute de respecter cette disposition verra sa situation examinée par la C.D.A. Un officiel qui se déplacera en pure perte faute d'avoir vérifié sur Internet sa désignation ne peut prétendre au remboursement de ses frais.

Réserves techniques aux lois du jeu :

- En aucun cas l'arbitre ne doit refuser une demande de réclamation pour réserve technique, qu'elle lui paraisse justifiée ou non.
- Il est du devoir de l'arbitre assistant d'intervenir immédiatement s'il se rend compte que le directeur de jeu commet une faute technique.

4.2. COMMUNICATION REGLEMENTAIRE AVEC LA C.D.A ET/OU LE SERVICE ARBITRAGE

Il faut utiliser l'adresse mail officielle de la CDA 77.

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Le téléphone portable de la CDA n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (blessure ou maladie « de toutes dernières minutes » par exemple).

Rappel des procédures de transmission :

- **Frais d'arbitrage : comptabilite@seineetmarne.fff.fr**
- **Rapport d'arbitrage : secretariat@seineetmarne.fff.fr + adresse mail officielle CDA 77**

Le délai d'envoi des rapports est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

La note de frais est à envoyer par l'arbitre dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.

Feuille de Match Informatisée (F.M.I) :

La Section Administrative rappelle à l'ensemble des arbitres officiant sur les rencontres pour lesquelles l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I) est effective "qu'il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport en cas de non-utilisation de la F.M.I".

Les manquements constatés seront sanctionnés en application de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A.

4.3. FORMALITES ET CONSIGNES ADMINISTRATIVES (EXTRAIT ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA) – RAPPELS

Indisponibilités :

A adresser au minimum 21 jours avant la date d'indisponibilité.

Saisie à effectuer via votre Portail Officiel disponible sur le site www.fff.fr

A moins de 15 jours d'indisponibilité définie, toute demande spécifique doit se faire obligatoirement PAR ECRIT via l'adresse mail officielle de la CDA.

Par principe, un arbitre qui ne s'est pas déclaré indisponible est de fait désignable par la CDA.

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une déconvocation.

Toute déconvocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Modalités de remboursement des frais d'arbitrage :

- La note de frais est à envoyer par l'arbitre à comptabilite@seineetmarne.fff.fr dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.
- Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.
- Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.
- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable.

Blessure / Maladie :

En cas de blessure ou de maladie contractée avant ou après la rencontre, l'Arbitre doit :

- Avertir la CDA le plus rapidement possible (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).
- Transmettre à la CDA – dans les 72 heures - un certificat médical justifiant l'empêchement et mentionnant la durée de l'arrêt.
- Saisir une indisponibilité sur votre Portail Officiel correspondant à la durée effective d'arrêt.

Absence / Retard / Match non joué ou arrêté :

Les Arbitres doivent immédiatement et uniquement avertir la CDA en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés ou bien lors d'une rencontre arrêtée, quel qu'en soit le motif (par téléphone sur la permanence de la CDA puis par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77).

Dans cette situation, l'appel à la permanence téléphonique du District n'est pas prescrit.

Rappel : En aucun cas, les arbitres ne doivent contacter directement les clubs.

Demandes d'explications :

Un arbitre qui fait l'objet d'une demande d'explications dispose de 72 heures pour fournir sa réponse par retour de mail ou par télécopie. En l'absence de réponse dans les délais impartis, la Commission sera amenée à juger le dossier sur pièce.

4.4. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Ils sont disponibles dans la rubrique "DOCUMENT" de votre espace Portail Officiel :

- Fiche de frais Arbitre
- Rapport Arbitre
- Fiche de déconvocation Arbitre
- Fiche absence Arbitre

Déconvocation :

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une déconvocation.

Toute déconvocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.

- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable

Prochaine réunion de la Section Administrative : Le 02/06/22

Fin de la réunion à : 20h00.